

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 octobre 2018

Rappel ordre du jour :

- Point sur les différents dossiers en cours
- Présentation du compte rendu du Syndicat Ouvèze Payre
- Désignation du conseiller municipal qui siègera à la commission de gestion des listes électorales.
- Questions diverses

PRESENTS : BASSET Catherine-ROMESTANT Philippe-MARCON Denis-CROZIER David-LAFOND Max-VERNET Sébastien-REYNAUD Daniel
ABSENTS EXCUSÉS : CHAPUS Bernard

Mr le Maire ouvre la séance à 20h00

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents, ceux-ci signent la feuille d'émargement.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS :

***Expertise des bâtiments communaux :**

Suite aux problèmes de mal façon rencontrés sur les bâtiments de la salle polyvalente et de la mairie, et suite au pv de constat de Me DELAY, huissier de justice, le Conseil Municipal a choisit de faire appel à Me PLUNIAN, avocat, afin de faire avancer ce dossier.

Celui-ci après étudié toutes les pièces du dossier a saisi le Tribunal Administratif, lequel a nommé M.BIOSSET comme Expert afin de venir expertiser les lieux.

Une première réunion à son initiative s'est tenue en Mairie le 17 octobre avec les représentants de la mairie et de toutes les entreprises visées et leurs conseils.

La date de la prochaine réunion est fixée au 12 novembre avec ce même jour une mise en eau des bâtiments et des tests d'étanchéité.

***Adressage communal**

Le relevé des points GPS des différentes voies a eu lieu la semaine du 17 septembre. Suite à celui-ci une réunion publique s'est tenue à la salle des fêtes le jeudi 20/09/2018.

M.QUEMENER, le prestataire, y a présenté les différentes étapes et une première ébauche de nomination.

Nous attendons le retour de ces relevés.

Cette dénomination sera alors étudiée en Conseil Municipal et devra faire l'objet d'une délibération avant d'être transmises aux services IGN et à La Poste.

Courant janvier 2019, des devis seront demandés à différents prestataires concernant les plaques de rues et les numéros d'habitations.

***Voirie**

L'Entreprise SCR a terminé les travaux relatifs au marché signé sur l'ensemble de la commune.

Les travaux concernant le mur route du Pré devraient s'achever fin de semaine prochaine.

A ce sujet, le Département a refusé notre demande de subvention, ces travaux n'entrent pas dans le règlement du Conseil Départemental.

Suite aux problèmes de déneigement rencontrés l'hiver dernier, notamment au-dessus du village, une demande a été faite auprès du Conseil Départemental afin que la commune soit entièrement prise en charge par les services de Privas et non plus par Privas pour le bas et Villeneuve de Berg pour le haut.

Une réponse favorable nous a été apportée précisant toutefois que l'amont et l'aval du village ne constituant pas les mêmes priorités de prise en charge, le bas du village serait déneigé en priorité, le haut sera fait lorsque tous les accès aux différents centres des communes seront ouverts.

A ce jour, environ 1 190 000€ de travaux de voirie ont été, ou sont encore, engagés sur le territoire communal.

***P.L.U**

L'Entreprise INGETER, choisie pour mener le projet du Plan Local d'Urbanisme, a été contrainte au mois d'avril de se séparer d'une très grande partie de ses effectifs en personnel.

M. DEREUMAUX, gérant, a alors prononcé en juin une cession de l'Entreprise et a démissionné de ses fonctions.

M.COQUELLE son co-gérant, demeure sur la partie nord du pays pour ses interventions, le siège étant basé en Picardie.

C'est aujourd'hui M.SCARSO (gérant principal) qui restructure l'Entreprise.

Un nouveau chef de projet doit être nommé sur notre secteur.

Une rencontre était prévue le 8 octobre en mairie mais celle-ci a été annulée en dernière minute par l'Entreprise.

M. le Maire la relancera début novembre avant de prendre une décision sur les suites à donner.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SYNDICAT DES EAUX OUVÈZE PAYRE

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du compte rendu, M. le Maire le résume brièvement.

Nous notons l'adhésion au syndicat des communes de St Pierre la Roche et St Martin sur Lavezon.

Le prix de l'eau sur la commune passe de 1.2950€ HT/m³ à 1.3209€HT/m³.

Les relevés de l'ARS et du Syndicat quant à la qualité de l'eau montrent de très bons résultats bactériologiques.

DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL QUI SIÉGERA A LA COMMISSION DE GESTION DES LISTES ELECTORALES.

Dès janvier 2019, la tenue des listes électorales ne se fera plus seulement en Mairie mais aussi et surtout au niveau national par l'INSEE.

C'est la mise en place du Registre Electoral Unique. Chaque personne se verra attribué un numéro d'électeur national.

Ceci ne change en rien le déroulement habituels des scrutins aux niveau des électeurs mais devrait permettre de remédier aux problèmes de double inscriptions ou d'erreur d'état civil.

Pour cela, une commission doit être créée avec pour membre :

**un délégué du Tribunal* (personne désigné par le Maire sur la liste électorale mais choisie par le président du tribunal de grande instance pour le représenter entre trois propositions)

**un délégué de l'administration* (idem que pour le tribunal mais choisit par le préfet pour le représenter)

Et chose nouvelle à compter de 2019 :

**un membre du conseil municipal*, ne pouvant être ni le maire, ni un adjoint.

M.MARCON Denis se porte volontaire pour siéger à la commission et est donc désigné.

QUESTIONS DIVERSES

*Décision du Maire.

M. le Maire fait connaître à l'ensemble du Conseil Municipal sa décision acceptant l'attribution du marché public « Elaboration et mission d'assistance a la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels et à l'élaboration du document unique ».

En effet, le conseil municipal ayant donné délégation au maire de signer ce genre de marché, il ne pouvait légalement faire l'objet d'une délibération du Conseil.

Celle-ci a été adressée comme il se doit aux services de la préfecture et à la CAPCA.

*SDIS

Réapprovisionnement en eau cet été d'une habitation de la commune non raccordée à l'eau potable suite au tarissement de la source l'alimentant.

Les sapeurs-pompiers ont effectué une rotation avec un camion-citerne feu de forêt d'une capacité totale de 6000l pour un coût de 105€ TTC.

L'eau étant prise sur les bouches de la commune, la facture est obligatoirement adressée à la Mairie par le SDIS.

Celle-ci a alors le choix de répercuter tout ou partie de la facture au demandeur.

Après discussion, le conseil municipal décide exceptionnellement la prise en charge totale du coût de ce réapprovisionnement sur le budget communal.

*Devis logiciel de gestion du cimetière.

Un logiciel de gestion du cimetière étant devenu indispensable, le conseil municipal a étudié deux devis et décide l'achat dudit logiciel aux inforoutes pour un coût de 1405€ttc la première année puis 198.23€ttc annuels pour la maintenance et l'assistance.

*Frais de scolarité école d'Alissas 2017/2018.

Selon la convention qui unit Rochessaive et Alissas pour la répartition des frais de scolarité, la Mairie d'Alissas nous a fait parvenir sa facture pour l'année 2017/2018.

Après discussion, le conseil décide d'envoyer un courrier au Maire d'Alissas afin de clarifier certains points d'investissement.

*Téléthon

Les associations de la commune : ROCHENFETE, ACCA et COIRON TONIC ont décidé de se réunir pour venir en aide au téléthon.

Celles-ci organisent une soirée belote le samedi 1^{er} décembre à la salle polyvalente avec buvette et petite restauration afin de récolter des fonds pour aider la recherche.

Elles demandent donc la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour cet événement.

L'ensemble du conseil municipal approuve cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire

Max LAFOND

